

Délibération n° 28

Conseil municipal du 29 janvier 2010

Charte nantaise du Dialogue citoyen – Approbation

*M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Par délibération en date du 26 juin 2009, le Conseil municipal a entériné la transformation des Comités Consultatifs de Quartier en Conseils de Quartier, sur le territoire de la Ville de Nantes, ainsi que la composition de ces instances et leurs modalités de fonctionnement. Ce dispositif s'inscrit dans la démarche globale de construction d'une nouvelle étape de la démocratie participative développée par la Ville depuis mars 2008, dont l'une des composantes est l'intégration de la participation des Nantais au cœur même du fonctionnement municipal, des services publics locaux et des processus décisionnels.

Aujourd'hui, en effet, tirant un bilan positif des instances participatives créées ou renforcées à l'échelle de la Ville ou de l'agglomération en direction de publics particuliers (Conseil Nantais de la Jeunesse, Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Etrangers, Conseil Nantais pour les Personnes Handicapées) ou dédiées à des problématiques et politiques publiques spécifiques (agenda 21, ateliers du déplacement...) depuis une vingtaine d'années, il est proposé de faire du Dialogue citoyen un des leviers structurants du projet nantais, tant sur le plan de la cohésion sociale que sur le plan de l'attractivité du territoire de la Ville. Dans ce cadre, le Dialogue citoyen est considéré depuis 2008 comme l'une des politiques publiques de la Ville. L'ambition est de franchir un cap qualitatif dans ce domaine.

A ce titre, il est proposé de doter la Ville d'une charte du Dialogue citoyen précisant le rôle des Nantais ainsi que les modalités de leurs participations au débat public, répondant par ailleurs aux enjeux suivants :

- réaffirmer la démocratie comme modèle politique et faire valoir la spécificité d'une mise en œuvre locale comme levier de la gouvernance des villes et des agglomérations ;
- moderniser la démocratie par l'instauration de procédures nouvelles pour la mise en œuvre des politiques publiques ;
- améliorer l'efficacité des projets municipaux par une meilleure prise en compte de l'expertise des citoyens dans les décisions publiques ;
- développer le vivre ensemble par une citoyenneté active en diversifiant la participation au débat public, dans l'intérêt général des Nantais, en s'appuyant notamment sur les innovations sociales et les pratiques émergentes ;

- orienter le Dialogue citoyen vers la coproduction et développer ainsi une pratique de coresponsabilité entre les habitants et leur ville, entre les usagers et le service public.

La charte proposée a été rédigée avec l'appui d'un cabinet spécialisé, à partir d'un diagnostic préalable ; des représentants du monde associatif et des instances consultatives déjà existantes ainsi que des agents municipaux praticiens du Dialogue citoyen ont été associés à son élaboration.

Le Conseil délibère et, par 53 voix pour, 8 avis contraires et 3 abstentions,

1. approuve le texte de la charte nantaise du Dialogue citoyen proposé en annexe;
2. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 janvier 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 4 février 2010

Jean-Marc AYRAULT